

**ARRETE DU MAIRE N° 4 - 2025**

**Le Maire de la Commune de THENESOL (SAVOIE),**

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes ;

Vu la demande de prolongation de l'arrêté présentée par l'Entreprise **CONSTRUCTEL - 23 rue des Arolles - 73540 LA BATHIE** représentée par Monsieur Massimiliano **MILARDI** ;

Vu l'arrêté du Maire N° 3 du 25 mars 2025 ;

Considérant que pour permettre la réalisation des **travaux Télécom «Tirage des câbles télécom»** sur la **Route du Chef-Lieu D63 de la Commune de THÉNÉSOL** et assurer la sécurité des usagers de la route et des personnels d'intervention, il y a lieu de prendre les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La circulation sera temporairement réglementée sur la Route du Chef-Lieu énumérée ci-dessus dans les conditions définies ci-après.

Cette réglementation sera applicable **du Mardi 22 avril au 09 mai 2025 inclus.**

**Condition de circulation :**

- Circulation alternée : Par feux tricolores ou Manuellement

**Article 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur **CONSTRUCTEL - LA BATHIE**

**Article 3 :**

Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967.

**Article 4 :**

La signalisation sera obligatoirement maintenue en place aussi longtemps que dureront les travaux, s'ils devaient se poursuivre au-delà du délai indiqué à l'article 1.

**Article 5 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois.

**Article 6 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Responsable de l'Entreprise **CONSTRUCTEL - LA BATHIE** qui sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à THENESOL,  
Le 22 avril 2025

Le Maire,  
Frédéric **JOGUET**

